

le monde des

artisans

Mars-avril 2024 **159**
Bimestriel - 1€50

Retrouvez dans ce n° toute l'actualité de votre CMA

MAYENNE
Pays de la Loire



DOSSIER

L'excellence ARTISANALE P.11

CMA
Chambre
de Métiers
et de Artisanat
PAYS DE LA LOIRE



Retrouvez désormais Volkswagen Utilitaires chez Lecluse Automobiles Laval.

Étant réparateur agréé Volkswagen Utilitaires en Mayenne depuis plus de 20 ans, nous sommes heureux de vous informer de **la reprise de l'activité vente de véhicule neuf et d'occasion Volkswagen Utilitaires à compter du 1^{er} Février 2024 au sein de notre établissement Volkswagen Laval | Lecluse Automobiles**. C'est avec enthousiasme que nous intégrons cette composante essentielle à notre offre de services. La marque Volkswagen Utilitaires s'ajoute aux marques Volkswagen, Audi, SEAT, Škoda et CUPRA que nous représentons sur Laval.

Désormais, nous sommes Distributeur et Réparateur agréé Volkswagen Utilitaire exclusif pour le département de la Mayenne.

Allant de la carrosserie au service mécanique, en passant par la location de véhicules Volkswagen, la vente de véhicules neufs et d'occasion de la marque, nous sommes convaincus que cette reprise renforcera notre capacité à répondre efficacement à vos besoins

De belles histoires nous attendent.
Volkswagen Utilitaires Laval

Un besoin ? Contactez-nous !

Damien BODIN

Responsable des ventes

damien.bodin@lecluseautomobiles.fr

06 34 90 44 82

Wilfried DAUGUET-PELE

Responsable après-vente

wilfried.dauguetpele@lecluseautomobiles.fr

02 43 59 11 11

**Volkswagen Utilitaires Laval
Groupe Lecluse Automobiles**

36 Avenue de Mayenne

53000 Laval

contact.vulaval@lecluseautomobiles.fr



 **02 43 59 11 11**



EN DÉPARTEMENT

04 Actualités



- › Inauguration du centre de formation
- › Les élus de la CMA à la rencontre des artisans

07 Portrait



- › Customonnaie: Samuel crée des bijoux en pièces de monnaie

08 Formation continue

- › Les dates de nos prochaines formations continues

28 Apprentissage

- › Succès en série de nos apprentis
- › Deux nouvelles formations en BTS à la rentrée !

EN RÉGION

09 Formation continue



- › ADEA: la formation certifiante pour conjoint ou salarié

11 Dossier:
L'excellence artisanale

- › Les métiers d'art, l'art de l'excellence
- › La mobilité internationale, l'excellence s'exporte
- › L'apprentissage, clé vers l'emploi
- › Les concours, lumière sur les artisans
- › Les distinctions, des challenges professionnels à se fixer

21 Baromètre

- › Santé des artisans, un équilibre à préserver

22 Actualités

- › Renouvellement de la convention avec la Région des Pays de la Loire
- › Goût et santé, les inscriptions sont ouvertes
- › Artismag, les artisans sur le petit écran
- › Fabriqué en France, nos artisans à l'Élysée

24 Veille

- › Métiers de bouche: une police sanitaire unique

25 Apprentissage

- › Nos apprentis participent à de nombreux concours
- › De nouvelles formations par apprentissage à la rentrée



Joël Fourny
Président de la CMA
des Pays de la Loire

Luc Dupré
Président de la CMA
de la Mayenne

ÉDITO

L'EXCELLENCE
ARTISANALE

Dans un contexte particulièrement complexe ces deux dernières années, les entreprises artisanales ont su, une fois encore, s'adapter, se repositionner et se réinventer.

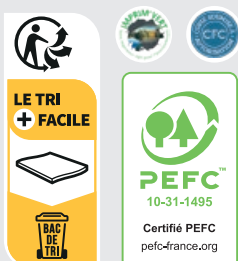
Les Français ne s'y trompent pas, 82 % d'entre eux font confiance aux artisans. Qualité, proximité, innovation, savoir-faire, autant de valeurs qui caractérisent l'artisanat et qu'il nous revient de protéger, de valoriser et de transmettre aux générations futures.

Convaincus que l'artisanat a de l'avenir, nous devons rester mobilisés sur le sujet de la baisse du financement de l'apprentissage – qui pourrait remettre en cause notre capacité à pouvoir former à tous les métiers de l'artisanat – et être attentifs au projet de loi pour simplifier la vie des entreprises afin que la qualification professionnelle requise pour exercer un métier ne soit pas confondue avec la levée de la complexité administrative qui s'impose aux chefs d'entreprise.

C'est pourquoi, nous avons voulu profiter de ce nouveau numéro du *Monde des Artisans* pour mettre en valeur l'excellence artisanale ligérienne sous toutes ses formes ; qu'il s'agisse des métiers d'art, de la formation par apprentissage, des concours, des labels et des titres de reconnaissance, mais aussi de la mobilité internationale...

L'artisanat est un formidable acteur de notre économie, de nos territoires et de notre région, vous pouvez compter sur votre CMA pour appuyer son développement et accompagner les entreprises du secteur !

www.artisanatpaysdelaloire.fr @CMARPD @CMARPD accueil53@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 159 - MARS-AVRIL 2024. Édition de la Mayenne. Président du comité de rédaction des pages locales : Luc Dupré. Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne. **Rédaction des pages locales** : Clarisse Brelet, Aline Cherrey, Léna Le Bihan, Aurélie Pasquier. **Éditeur délégué** : Stéphane Schmitt. **Rédaction** : ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro** : Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Laëtitia Muller, Pixel6TM (Marine Anthony, Marjolaine Biagi, Noémie Letellier, Pauline Overney, Cécile Vicini). **Secrétariat de rédaction** : Pixel6TM (Marine Anthony). **Rédaction graphique** : Pixel6TM. **Publicité** : Stéphane Schmitt (Tél. 06 03 80 24 86, email : s.schmitt@groupe-atc.com) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies** : Pixel6TM, © pages locales : CMA des Pays de la Loire. **En couverture** : CMA des Pays de la Loire. **Promotion diffusion** : Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. **Conception éditoriale** : Tema6TM (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication** : Tema6TM (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur** : Média et Artisanat SAS, appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **PDG et directeur de la publication** : François Grandidier. **N° commission paritaire** : 0326 T 86957. **ISSN** : 1271-3074. **Dépôt légal** : à parution. **Impression** : Imprimerie Léonce Déprez – allée de Belgique – 62128 Wancourt. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Mayenne.



CENTRE DE FORMATION

Inauguration officielle le 23 février !

À la suite d'un plan d'investissement de 12,8 millions d'euros sur six années (2016-2022), le centre de formation mayennais de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Pays de la Loire a été inauguré le 23 février dernier. Cet investissement répond aux forts enjeux de la formation des jeunes pour l'emploi et la pérennité des entreprises artisanales.

UNE RÉNOVATION EN 4 ÉTAPES

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Septembre 2019 115, boulevard Volney Mécanique (automobile, agricole et espaces verts) : accueil des premiers apprentis au sein du nouveau bâtiment dédié. 4,1 millions d'euros.	Mars 2021 30, boulevard Volney Alimentation : rénovation et agrandissement des locaux des sections alimentaires (boulangerie, boucherie et charcuterie-traiteur). Installation de nouveaux matériels professionnels de pointe.	Fin 2021 30, boulevard Volney Coiffure esthétique : aménagement, à la place des anciens locaux alimentaires, d'un salon de coiffure pédagogique et d'un salon d'esthétique.	Été 2022 30, boulevard Volney Toutes sections : création d'un foyer pour les jeunes ainsi que de nouveaux sanitaires et rénovation des locaux administratifs.

UN BUDGET DE 12,8 MILLIONS D'EUROS



7,4 millions
d'euros



2,4 millions
d'euros



3 millions
d'euros



EN MAYENNE

1 563 apprenants
sont formés chaque
année

26 métiers
en alimentaire,
coiffure-esthétique,
santé, bâtiment,
mécanique,
restauration

51 diplômes



L'inauguration a été l'occasion d'échanges entre les apprentis et Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire ; Marie-Aimée Gaspari, Préfète de la Mayenne ; Joël Fourny, Président de CMA France et CMA Pays de la Loire ; Luc Dupré, Président de CMA Mayenne ainsi que l'ensemble des personnes présentes.

VISITES D'ENTREPRISES

Les élus de la CMA à la rencontre des artisans

Le 21 février dernier, les élus de la CMA Mayenne ont découvert 5 entreprises basées à Évron. Les visites d'entreprises par les élus de la CMA visent à mieux faire connaître nos services, à rappeler aux artisans que la CMA est à leur côté pour les accompagner tout au long de la vie de leur entreprise, à recueillir leurs attentes et leurs besoins en matière de services, tout en recensant les problématiques de l'artisanat local.

L'entreprise Chauviré est spécialisée dans la plomberie, le chauffage, les sanitaires et l'électricité. Elle compte aujourd'hui 4 salariés, dont 2 apprentis. Madame Chauviré a suivi la formation CAPEA organisation. Très satisfaite, elle a permis la mise en place d'un nouvel outil de gestion. L'entreprise est également en réflexion pour diversifier son activité.



L'entreprise Chaudet carrelage, spécialisée dans la pose de carrelage, compte aujourd'hui 10 salariés dont une apprentie.

L'entreprise Riandière Automobiles, spécialisée dans la réparation d'automobiles, compte 4 salariés. Le gérant fait face à une problématique, la vente de son fonds de commerce. La présence des élus a permis d'informer sur la possibilité d'un accompagnement par le service économique de la CMA.

Les élus se sont rendus dans **l'institut de beauté Spa de La Fontaine**. Ce moment a été l'occasion d'échanger sur le développement de l'entreprise avec ses 5 salariés et l'embauche d'une apprentie. D'importants travaux ont été effectués en 2023, l'institut a été refait complètement ce qui a permis un apport de clientèle supplémentaire et un confort de travail pour le personnel.

CHIFFRE CLÉ

Les 19 et 20 janvier derniers, **13 500 jeunes et adultes** en recherche d'orientation ont visité le Forum de l'enseignement supérieur et des métiers, organisé par l'association Votre Métier Demain. La CMA Mayenne est partie prenante de son organisation car son président, Luc Dupré, en est président de droit de l'association.



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



CUSTOMONNAIE

Samuel crée des bijoux en pièces de monnaie

Samuel Turpault est un jeune entrepreneur. Customonnaie, son entreprise de création de bijoux à partir de pièces de monnaie, a vu le jour en janvier dernier. Pour l'accompagner, Samuel a souscrit un pass CMA Liberté auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Rencontre.



Samuel Turpault a réalisé des médailles qui seront offertes par le Conseil départemental de la Mayenne aux relayeurs de la flamme olympique en mai prochain.



A lors en recherche d'emploi, Samuel s'essaie à la conception de bijoux à partir de pièces de monnaie. Il est numismate depuis des années, c'est-à-dire collectionneur de monnaie et a donc un important stock de pièces. Ses créations plaisent au public lors d'un marché de Noël où il travaille la matière sous les yeux des visiteurs. Il se lance et crée son entreprise en janvier dernier. « Créer une entreprise, c'est plus complexe qu'on ne le pense. Je ne suis pas un expert mais un artisan d'art, j'ai rencontré la CMA Mayenne pour m'aider. Une conseillère en formalités juridiques m'a présenté le pass CMA Liberté. Pour moins cher que le prix d'une seule formalité juridique, je bénéficie de 2 formalités, 3 formations et 4 heures d'accompagnement. C'est un vrai plus pour mon entreprise d'avoir un expert à mes côtés. D'autant que l'abonnement est mensualisé, ça ne pèse pas sur ma trésorerie. » Samuel a d'ailleurs déjà utilisé une partie de son pass CMA Liberté: il a effectué son immatriculation et a demandé la carte de marchand ambulant. Il a également réalisé les formations

Instagram niveau 1, Facebook niveau 2 et Bien gérer sa microentreprise.

Un expert à mes côtés

« Le catalogue des formations est tellement vaste qu'on y trouve forcément notre bonheur! J'envisage de réaliser la formation Instagram niveau 2 dans quelque temps, une fois que j'aurais pris en main cet outil indispensable pour me donner de la visibilité. J'échangerai aussi avec mon interlocutrice dédiée.

C'est rassurant de savoir que je peux la joindre à tout moment: elle sait se rendre disponible et connaît mon entreprise. C'est important de savoir que je ne suis pas un numéro. Avec la CMA, j'ai un expert à mes côtés. »

CUSTOMONNAIE

Samuel Turpault, à Alexain
 📍 www.customonnaie.com
 📱 [Customonnaie53](https://www.instagram.com/customonnaie53)



AVEC LE PASS CMA LIBERTÉ ALLÉGEZ VOTRE QUOTIDIEN!

- **2 formalités**
- **3 jours de formation**
- **4 rendez-vous de conseil personnalisé**
- ➕ **1 interlocuteur unique**



Toutes les informations sur solutions.artisanatpaysdelaloire.fr

1^{er} SEMESTRE 2024

À vos agendas !

La CMA vous propose plus de 50 formations aux fonctions supports de l'entreprise. Découvrez les dates de nos prochaines formations continues.

23 mai

Ateliers numériques

14 et 28 mai

Calculer son coût de revient et gérer ses prix de vente

14 mai

Réaliser un support de communication avec Canva

24 mai

Bien gérer votre microentreprise

27 mai

Se démarquer sur Internet avec sa fiche d'établissement Google

30 mai

Affirmez-vous en situation pro

4 juin

Se protéger des risques sur Internet

5, 12, 19 et 26 juin

Développer une stratégie de communication via les réseaux sociaux

10 et 11 juin

Connaître les règles et obligations en hygiène alimentaire

14 juin

Gérer son temps et ses priorités

5 juillet

Réussir ses photos professionnelles avec son Smartphone



Lors de la dernière session, Jean-Charles Levrard, de l'entreprise Levrard Assainissement située à Val-du-Maine, est venu témoigner de l'importance de suivre cette formation.

ZOOM SUR LA FORMATION « RÉPONDRE À DES APPELS D'OFFRES »

Lors de cette formation de deux jours, on vous apprend :

- › les techniques pour gagner du temps
- › à vous y retrouver dans la « jungle » des plateformes d'appels d'offres
- › à faire un rétroplanning.

Les objectifs sont :

- › de comprendre ce que demandent les donneurs d'ordre
- › d'être plus structuré et plus professionnel dans vos réponses
- › d'avoir le maximum de points pour être retenu
- › de construire un tronc commun.

Si vous ne voulez plus subir cette démarche et gagner des marchés, n'attendez plus, formez-vous !

+ Artisan, vous avez un compte pro (ou dédié à votre activité) Crédit Mutuel ou Crédit Agricole ? Votre banque vous rembourse jusqu'à 200 € pour vos formations, nous contacter.

i CMA Mayenne • Service aux entreprises • 02 43 49 88 71
formationcontinue53@artisanatpaysdelaloire.fr



FORMATION ACCÈS ENTREPRENEUR. La prochaine session de cette formation dédiée aux créateurs d'entreprise aura lieu du 25 mai au 4 juillet.

i Emmanuelle Hourdier • Référente création d'entreprises à la CMA Mayenne • 06 48 92 91 78
ehourdier@artisanatpaysdelaloire.fr

Réunions transmission

Vous souhaitez vendre votre entreprise ? Vous envisagez un changement d'activité ? Vous souhaitez anticiper votre départ à la retraite ? Changer de vie ne s'improvise pas. La CMA vous accompagne dans cette réflexion avec des réunions d'information gratuites, de 18h à 20h.

23 mai

Pôle intercommunal du pays de Meslay-Grez à Meslay-du-Maine

6 juin

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

13 juin

La Maison du Pays de Loiron à Loiron-Ruillé

20 juin

Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier à Château-Gontier

i Olivier Brindejonec • Référent transmission • obrindejonec@artisanatpaysdelaloire.fr • 06 48 36 00 49



LES + DE L'ADEA

- › **Parcours modulaire** : suivez la formation en intégralité ou choisissez le ou les blocs dont vous avez besoin
- › **Financement** : possibilités de prise en charge (formation éligible au CPF)
- › **Approche concrète** : pour être rapidement opérationnel dans l'entreprise
- › **Suivi personnalisé** : grâce aux promotions composées de petits effectifs

ADJOINT DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE ARTISANALE TPE-PME

ADEA: LA FORMATION CERTIFIANTE POUR CONJOINT OU SALARIÉ

Que vous soyez associé, conjoint collaborateur, salarié ou que vous projetiez de rejoindre une entreprise artisanale, montez en compétence avec la formation ADEA (Adjoint de dirigeant d'entreprise artisanale) proposée par la CMA Pays de la Loire.

5 blocs de compétences thématiques

La formation ADEA peut être suivie entièrement ou par bloc de compétences à acquérir par l'adjoint. Choisissez la ou les thématiques dont vous avez besoin :

- › **Bloc 1** : Gestion des ressources humaines et management
- › **Bloc 2** : Comptabilité générale d'une entreprise artisanale - TPE-PME
- › **Bloc 3** : Rentabilité et réalisation des budgets d'une TPE-PME
- › **Bloc 4** : Organisation administrative avec les outils bureautique/numérique
- › **Bloc 5** : Stratégie commerciale et marketing digital

L'ADEA c'est:




Une certification professionnelle RNCP niveau 4 (Bac)



À destination des **conjoins** de chefs d'entreprise, des **salariés** et des **demandeurs d'emploi** en reconversion professionnelle



24 mois, à raison d'une journée par semaine
+ Compatible avec votre activité professionnelle !

 Participez à nos webinaires pour en savoir plus ! Toutes les infos sur artisanatpaysdelaloire.fr



CONTACTEZ-NOUS!

- › Loire-Atlantique: 0251138322
- › Maine-et-Loire: 0241226126
- › Mayenne: 0243498862
- › Sarthe: 0243498862
- › Vendée: 0251443520



ÉPARGNE SALARIALE

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE,
c'est accompagner votre entreprise
pour optimiser votre rémunération
avec des dispositifs
d'épargne salariale et de retraite.



**BANQUE
POPULAIRE
GRAND OUEST** 

la réussite est en vous

Document à caractère publicitaire et promotionnel sans valeur contractuelle.

Banque Populaire Grand Ouest - 857 500 227 RCS Rennes. Banque Populaire Grand Ouest www.exploite la marque Crédit Maritime - Crédit photos : iStock



ADOPTÉZ LE RÉFLEXE

nosemplois.fr

Le **site de référence**
de l'**emploi** en Pays de la Loire



nosemplois.fr

Avec la Région, trouvez l'emploi
ou le candidat qui vous convient
en Pays de la Loire



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



L'EXCELLENCE artisanale

L'excellence est une valeur forte de l'artisanat : bien faire de ses mains, du beau et du bon. En Pays de la Loire, nos artisans sont talentueux. Le dossier de ce numéro vous emmène à leur rencontre :

- › Pages 12 & 13 **Les métiers d'art**, perpétuer les savoir-faire
- › Pages 14 & 15 **La mobilité internationale**, l'excellence s'exporte
- › Pages 16 & 17 **L'apprentissage**, clé vers l'emploi
- › Pages 18 & 19 **Les concours**, lumière sur les artisans
- › Page 20 **Les distinctions**, des challenges professionnels à se fixer



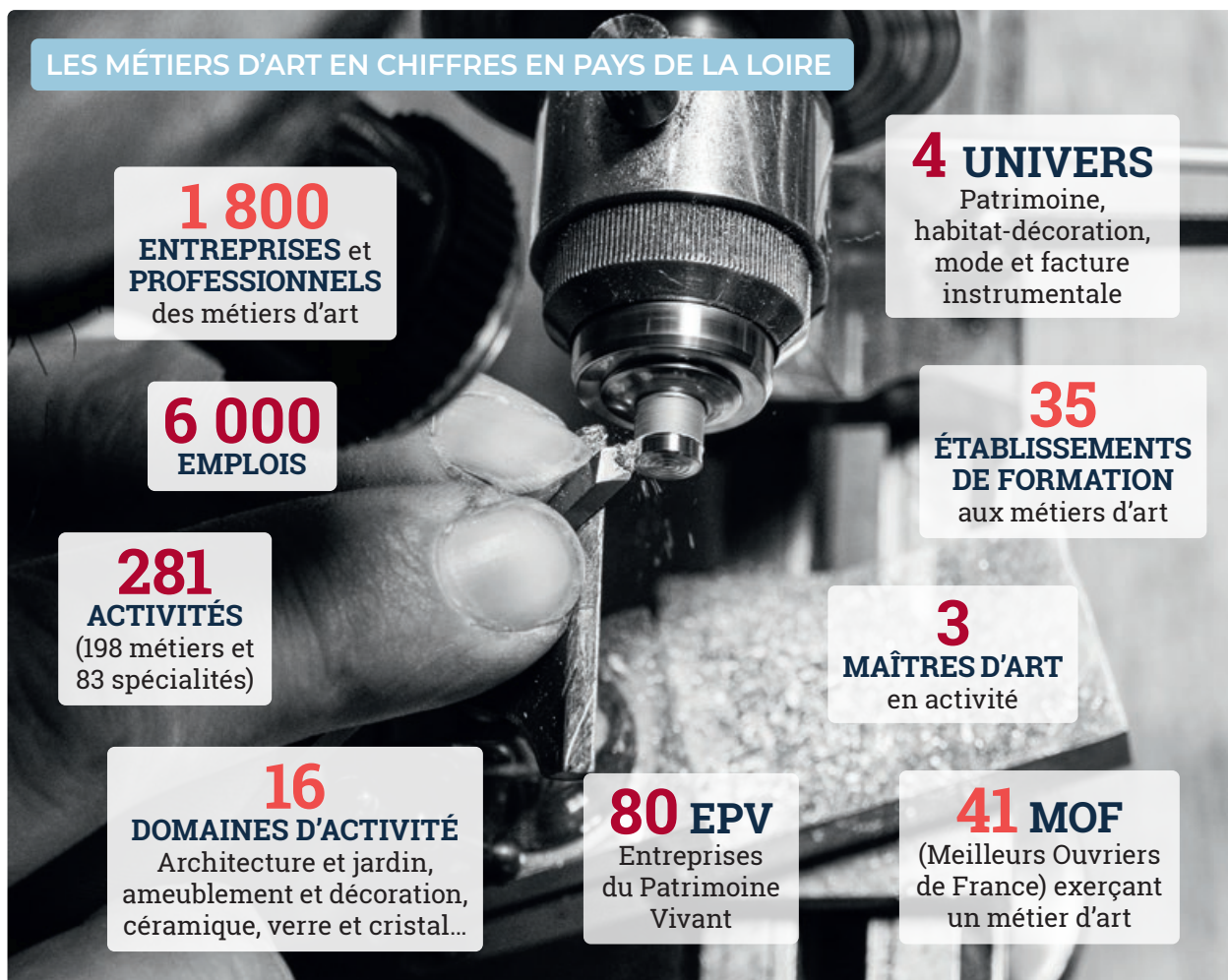
En couverture,
Anne Leroux,
artisane laqueuse.



MÉTIERS D'ART

PERPÉTUER LES SAVOIR-FAIRE

4^e région française en nombre d'entreprises artisanales des métiers d'art, les Pays de la Loire sont riches de leurs artisans d'art. Ces derniers travaillent pour la conservation et la restauration du patrimoine et également dans le domaine de la création contemporaine. Ils perpétuent des savoir-faire parfois ancestraux avec toujours une recherche importante de l'esthétisme.



Source : INMA et Pôle Métiers d'Art de la CMA Pays de la Loire – 2023



LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART 2024

Chaque année, les Journées européennes des métiers d'art sont le rendez-vous incontournable du secteur des métiers d'art. Les professionnels ouvrent leurs ateliers au grand public et font découvrir leur savoir-faire via des démonstrations et expositions. L'objectif est de promouvoir et valoriser l'excellence des savoir-faire des métiers d'art. L'édition 2024 s'est déroulée du 2 au 7 avril dernier. Ce sont plus de 150 événements regroupant 450 professionnels qui se sont tenus sur l'ensemble des Pays de la Loire. Près de 30 000 visiteurs ont visité les ateliers et expositions collectives. Petits et grands ont pu découvrir et toucher les métiers d'art en lien avec la thématique de cette année : « sur le bout des doigts ».



Après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'entreprise a été retenue pour reconstruire la charpente du chœur et de la nef. Un an et demi plus tard, en janvier 2024, la charpente a pu être posée sur l'édifice avec ses grumes de bois issues des forêts françaises et taillées à la hache par des équarrisseurs, telles les techniques utilisées à l'époque médiévale, aux XII^e et XIII^e siècles.

LES ATELIERS PERRAULT

FLEURON DU PATRIMOINE ARTISANAL

Depuis plus de 260 ans, les Ateliers Perrault, basés à Saint-Laurent-de-la-Plaine, dans le Maine-et-Loire, sont spécialisés dans la restauration de monuments historiques, plus précisément dans l'activité de charpente. L'entreprise est l'une des références françaises les plus reconnues en restauration du patrimoine bâti.

En France et partout dans le monde, le patrimoine bâti s'appuie sur l'excellence de leurs compagnons, la maîtrise de leurs savoir-faire, l'héritage du passé, tout en étant tourné vers l'avenir, afin de toujours réaliser des ouvrages innovants et exceptionnels.

Les Ateliers Perrault sont passionnés par leur métier qu'ils exercent de manière traditionnelle. Ils accompagnent leurs clients dans l'ensemble de leurs projets dans le respect de l'histoire de l'édifice. Ils créent, restituent à l'identique ou restaurent avec la volonté de faire

LES ATELIERS PERRAULT EN CHIFFRES

- › 170 collaborateurs
- › 17 000 m² de bâtiments
- › 3 grandes activités : la charpente, les fenêtres et la menuiserie et l'ébénisterie.

perdurer ces ouvrages à travers les siècles. Tant pour les charpentes, les voûtes lambrissées, les clochers, les maisons à pans de bois, les ponts-levis, que pour d'autres ouvrages d'exception.

Contact : Ateliers Perrault
 30, rue Sébastien Cady
 49290 S'-Laurent-de-la-Plaine
 02 41 22 37 22
 academie@ateliersperrault.com
 ateliersperrault.com
 ateliersperrault

ALLER PLUS LOIN DANS LA TRANSMISSION ET LA VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE D'EXCEPTION

En septembre 2023 est née l'Académie Perrault créée par les Ateliers Perrault pour agir au service de la transmission et de la valorisation des métiers d'art. L'objectif : révéler les talents de demain et faire rayonner leurs savoir-faire d'excellence, en France et à l'étranger. Pour cela, l'Académie Perrault propose de :

- › **transmettre** ses savoir-faire d'excellence avec des formations ponctuelles pour les artisans sur des gestes et techniques spécifiques,
- › **sensibiliser** les acteurs de ces métiers aux enjeux sociaux et environnementaux,
- › **promouvoir** les métiers d'art avec des visites ponctuelles des Ateliers Perrault et des conférences.

MOBILITÉ



L'EXCELLENCE S'EXPORTE

Terre d'apprentissage, les Pays de la Loire sont également très attachés à la mobilité internationale comme outil de formation. Chaque année, des apprentis, des artisans et des formateurs en centres de formation professionnelle partent se former à l'étranger. Que ce soit dans le cadre d'un séjour de quelques jours, d'une mobilité de plusieurs mois ou encore après le cursus de formation, chaque expérience à l'étranger est une opportunité unique et enrichissante qui permet d'acquérir de nouvelles compétences.



LES SÉJOURS DÉCOUVERTES PÉDAGOGIQUES ET LES MOBILITÉS COURTES ERASMUS+

Les séjours d'une ou deux semaines, en groupe, sont organisés par nos centres de formation professionnelle majoritairement dans des pays européens. Ils comprennent des immersions en entreprises pour partager des techniques de travail et des visites culturelles pour découvrir le pays et s'ouvrir au monde.

++ Les artisans maîtres d'apprentissage ainsi que les personnels de nos centres de formation peuvent également réaliser une mobilité Erasmus+. Cela leur permet d'observer et d'échanger des pratiques pédagogiques et professionnelles avec des professionnels à l'étranger.



LES MOBILITÉS LONGUES DURANT L'APPRENTISSAGE (PROJET MONA) ET POST-DIPLÔME ERASMUS +

Durant la formation ou à l'issue de celle-ci, tout jeune apprenti ou diplômé de nos centres de formation a la possibilité de faire un stage dans une entreprise européenne dans son secteur professionnel pendant plusieurs mois. Il s'agit d'une immersion complète pour développer ses compétences professionnelles et personnelles (la confiance en soi par exemple) ainsi que ses pratiques. À son retour, l'apprenti transmet en entreprise les compétences et méthodes de travail acquises à l'étranger. Ainsi, pour l'artisan, permettre à son apprenti de vivre ce type d'expérience est un réel atout. En plus de renforcer son attractivité auprès d'apprentis, ce type d'ouverture à l'international peut créer de nouvelles opportunités de développement et de diversification de son activité.



LA SECTION EUROPÉENNE D'APPRENTISSAGE

Depuis 20 ans, notre centre de formation professionnelle de Laval a accueilli 150 apprentis étrangers au sein de la section européenne d'apprentissage. C'est inédit en France : des apprentis étrangers viennent passer leur CAP en France pendant un an, comme le ferait un apprenti français. Les équipes mayennaises s'occupent de toute la partie administrative et vie quotidienne (transport, hébergement, Sécurité sociale...). Ils sont intégrés aux classes et signent un contrat d'apprentissage comme tout apprenti... avec des cours de français en complément. Les résultats sont probants : 100 % ont obtenu leur diplôme.

++ Au sein des différents centres de formations, des apprenants et personnels étrangers sont accueillis pour des immersions de quelques jours à quelques semaines.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

› 755 apprenants et 147 personnels partis dans le cadre d'une mobilité, soit 902 personnes.

› 102 apprentis et formateurs ont été reçus dans nos centres de formations.

i Plus d'informations sur les programmes de mobilité internationale, contactez nos référents mobilité :

- › URMA Loire-Atlantique : Cathy Viollin ✉ cviollin@artisanatpaysdelaloire.fr
- › URMA Maine-et-Loire : Stéphanie Bahuaud ✉ sbahuaud@artisanatpaysdelaloire.fr
- › URMA Mayenne : Vincent Chalain ✉ vchalain@artisanatpaysdelaloire.fr
- › URMA Sarthe : Vincent Judalet ✉ vjudalet@artisanatpaysdelaloire.fr
- › URMA Vendée : Emmanuelle Herbert ✉ eherbert@artisanatpaysdelaloire.fr
- › Et pour les mobilités longues MONA : Vincent Ledauphin ✉ vledauphin@artisanatpaysdelaloire.fr et Élise Petit ✉ epetit@artisanatpaysdelaloire.fr



MATHIS BÉNIT, EN 1^{re} ANNÉE DE BP CHARCUTIER TRAITEUR

Apprenti au Centre de Formation de la CMA 85, en Vendée, Mathis est parti en mobilité pendant 2 mois. Entre janvier et mars 2024, il a travaillé dans l'entreprise « Mussotto Carni », dans la ville d'Alba (Piémont) en Italie.

« Quand je suis à APRO Formazione, le CFA italien, je viens en aide sur des recettes que chaque apprenti doit suivre. Ça me permet de voir un peu tout ce qui se fait et les plats sont servis au restaurant d'application le midi. Concernant l'entreprise, elle est familiale: les grands-parents, les parents et les enfants travaillent. On commence par préparer les salades et tous les hors-d'œuvre froids, suivis des lasagnes, et des "melanzane alla parmigiana" (une recette typique du sud de l'Italie). Après, je vais faire tout ce qui est charcuterie, préparation des panés et désosse de lapins, de pintades, etc. Les techniques sont différentes, donc j'ai beaucoup appris. Je leur ai aussi fait découvrir la piémontaise de chez nous, que j'ai dû adapter au goût italien. Elle est maintenant en vitrine! Je suis ravi d'habiter ici pendant 2 mois. Avant de partir, j'avais peur d'être seul avec la langue. Finalement, les Italiens comprennent et parlent un peu le français et l'anglais. J'avais aussi pris des cours d'italien avec une application. La communication a été fluide. Le mot de la fin? Je vais pouvoir rapporter des nouvelles recettes et techniques culinaires dans mon entreprise en France pour faire des repas italiens. C'est une expérience de vie à faire, il ne faut pas avoir peur de partir et se lancer! »



MATTHIEU, EN CTM ÉBÉNISTERIE

Matthieu a suivi la formation de CTM ébénisterie proposée par le Centre de Formation de la CMA entre 2021-2023.

« J'ai 26 ans. Je suis en Finlande depuis

novembre 2023 pour un stage Erasmus + de 9 mois. Je réfléchissais depuis quelques années à partir en Finlande. C'est à l'occasion de la rencontre d'un ancien participant au programme, que j'ai découvert Erasmus +. Au cours de ce stage au nord de la Finlande (à Rovaniemi), j'ai pu intégrer l'équipe d'une petite entreprise familiale (mais à vrai dire, la plus grande dans un rayon de 200 km!) concevant et fabriquant du mobilier pour hôtels, restaurants et aussi pour des particuliers. J'avais principalement effectué, en France, des expériences professionnelles dans de grandes structures. Faire cette fois partie d'une petite équipe, sentir que mes actions ont un sens et gagner en responsabilité au fur et à mesure fut très valorisant pour moi. Ce qui est aussi très intéressant dans cette petite structure, c'est que j'ai pu suivre une partie des meubles, de leur création à leur installation. Ces responsabilités m'ont permis de gagner en confiance en moi. On ne me regardait plus comme l'apprenti, mais comme un salarié en tant que tel. Par ailleurs l'anglais, omniprésent, m'a donné l'occasion de pratiquer, d'apprendre de nouveaux mots, avec dans certains cas leur traduction finnoise. À l'issue de ce stage, je prévois d'intégrer le niveau supérieur, le BTM, à la rentrée 2024. Les séjours Erasmus + sont vraiment une occasion en or à saisir pour prendre le temps de découvrir d'autres pays, tout en ayant la sérénité d'avoir un support en France en cas de problème. »

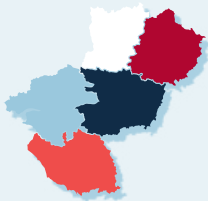


L'APPRENTISSAGE

UNE CLÉ VERS L'EMPLOI

Les Pays de la Loire sont champions nationaux de l'apprentissage. Avec 6 sites de formation et 8 401 apprenants (apprentis et adultes en reconversion), la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire est le leader régional de la formation par apprentissage. Les centres de formation de la CMA Pays de la Loire sont passés de 26 000 apprentis en 2015 à 60 000 en 2023.

LE CENTRE DE FORMATION LEADER POUR L'ARTISANAT



6

SITES
de formation



8401

APPRENANTS :
apprentis
et adultes en
reconversion



Plus de
100
FORMATIONS
en alternance
du CAP
au Bac+5



Dans
40
MÉTIERS
de l'artisanat



450

PROFESSEURS
formateurs



85 %

DE RÉUSSITE
aux examens
en 2023



Un réseau de
5000
ENTREPRISES
clientes et
partenaires



89 %
DES
APPRENTIS
satisfaits
de leur
formation

Chiffres CMA Pays de la Loire 2023 et enquête de satisfaction Qualiopi 2023.



Nos experts accompagnent les entreprises artisanales et les apprenants dans tous leurs projets de formation professionnelle. **Boostez votre avenir avec la CMA !**



BOUILLEUR AMBULANT PROFESSIONNEL, UNE FORMATION UNIQUE EN FRANCE

Depuis 2015, les futurs bouilleurs ambulants de toute la France se forment à Laval, au sein du centre de formation de la CMA Pays de la Loire. Unique en France, cette formation permet d'obtenir la certification indispensable pour exercer ce métier et pérenniser une profession méconnue. Le bouilleur ambulant est un chef d'entreprise ou conducteur d'alambic, chargé de fabriquer des produits distillés et de conseiller les récoltants sur la matière première, la fermentation et les conditions d'hygiène nécessaires à cette fermentation. C'est un métier ancien, en plein renouvellement, porteur de valeurs importantes : respect du produit, biodiversité, environnement et économie circulaire. Il ne faut pas confondre bouilleurs ambulants et bouilleurs de cru. Les bouilleurs de cru récoltent leurs fruits et confient leur production au bouilleur ambulant pour la distillation. Cette profession réglementée, qui nécessite l'autorisation du préfet et des douanes pour exercer, a longtemps été transmise de génération en génération, avant de s'ouvrir à tout le monde.

LA FILIÈRE ÉBÉNISTERIE EN COMPÉTITION MONDIALE

Filière d'excellence en Pays de la Loire, l'ébénisterie est enseignée au sein du centre de formation de la CMA Pays de la Loire à Sainte-Luce-sur-Loire. Hommes et femmes de passion, ces professionnels façonnent, restaurent et imaginent des pièces d'exception, à la croisée du beau et de l'utile. Du 15 au 19 janvier, l'équipe de France d'ébénisterie s'est entraînée dans nos locaux en vue de la 47^e compétition mondiale des métiers, Worldskills, qui se déroulera en septembre prochain à Lyon. Dorian Groitier, coach médaillé d'or Euroskills 2023 et ancien apprenti formé à la CMA Pays de la Loire, Yann Jallu, expert Worldskills international pour l'ébénisterie et Éric Gabard, ancien expert, étaient présents. Il y avait également **Malo Angebault**, apprenti ébéniste au centre de formation professionnelle de la CMA Pays de la Loire.



CONCOURS

LUMIÈRE SUR LES ARTISANS

Chaque année, les artisans ligériens ont la possibilité de participer à de nombreux concours et trophées organisés par la CMA et ses partenaires, sur différentes thématiques avec toujours pour objectifs : gagner en visibilité, faire connaître leur savoir-faire et valoriser leur travail.

Madame Artisanat 2024 : une lauréate ligérienne !

Zoom sur la 5^e édition des trophées Madame Artisanat, dont la lauréate de la catégorie « Madame Apprentie » est ligérienne.

Organisés depuis 5 ans par CMA France, avec le soutien d'AXA, les trophées Madame Artisanat récompensent l'engagement et le parcours de femmes, cheffes d'entreprises artisanales et apprenties dans 3 catégories :

- › **Madame Artisanat** - Isabelle Dapzol, créatrice de maquettes tactiles - Auvergne-Rhône-Alpes
- › **Madame Apprentie** - Océane Gendre, apprentie en BTM Ébéniste - Pays de la Loire
- › **Madame Engagée** - Karine Vichery, créatrice de luminaires et d'objets en déchets marins - Hauts-de-France
- › **Des prix « coup de cœur »** parmi l'ensemble des dossiers présentés, toutes catégories confondues, sont également remis par notre partenaire AXA ainsi que par CMA France. Coup de cœur « AXA » : Tine Collard, maroquinerie - Auvergne-Rhône-Alpes. Coup de cœur « Madame Artisanat » (nouveau 2024) : Catherine Dupont, création et rénovation de sellerie - Bretagne. Coup de cœur « CMA France » (nouveau 2024) : Ghislaine Tortereau, perruquerie - Île-de-France

TROPHÉES

MADAME
ARTISANAT

CHIFFRES CLÉS

- › 570 candidatures au concours Madame Artisanat 2024
- › Dont 70 dossiers en Pays de la Loire





Océane Gendre, lauréate Madame Apprentie 2024 et apprentie en BTM Ébénisterie au centre de formation professionnelle de la CMA à Sainte-Luce-sur-Loire.

ZOOM SUR

Madame Apprentie 2024

Océane Gendre, 25 ans, vient de remporter le prix Madame Apprentie en ébénisterie.

Avant de se lancer dans le monde de l'artisanat, Océane était étudiante à l'université et travaillait pendant ses études. Elle a décidé de se réorienter vers l'artisanat pour exercer un métier plus manuel et créatif. Sa famille travaillant dans le bois, et voulant allier cette matière première avec de la création, naturellement, elle s'est dirigée vers le métier d'ébéniste.

Avant de démarrer sa formation, elle faisait des stages dans des entreprises qui lui ont conseillé de se rapprocher de la CMA. Les portes ouvertes lui ont permis de découvrir divers ateliers et de rencontrer les équipes

pédagogiques qui ont su répondre à ses attentes. Elle a donc commencé au centre de formation de la CMA en 2019 avec un CTM et a poursuivi vers un BTM Ébénisterie.

C'est en voyant une actualité sur Madame Artisanat dans NetYparéo, le logiciel mis à disposition des apprentis dans le cadre de leur scolarité, que l'idée de candidater est venue. Selon Océane, les qualités pour concourir sont les suivantes : bien savoir se présenter et être au clair dans ses choix, ses ambitions. Le tout est d'avoir une ligne directrice professionnelle. Malgré le stress engendré par ce premier concours, elle encourage ses

camarades à participer. En effet, c'est une expérience qui lui a permis de réfléchir sur son avenir professionnel et de se projeter à plus long terme. Ce concours mettant à l'honneur les femmes, c'était aussi l'occasion pour elle d'avoir une représentation féminine dans son métier plutôt masculin. Madame Artisanat a confirmé qu'elle avait choisi la bonne voie professionnelle. À l'avenir, ce prix va lui permettre de se créer un réseau, mais aussi de l'aider dans ses propres projets. Aujourd'hui, elle se sent plus légitime et reconnue dans son travail grâce à cette validation du milieu professionnel.

DISTINCTIONS

SE FIXER DES CHALLENGES PROFESSIONNELS

La CMA Pays de la Loire incite les artisans à se distinguer : que ce soit via des concours organisés par les organismes professionnels, des labels comme Éco-Défis® ou encore le titre de maître artisan. Faites connaître votre savoir-faire et challengez-vous !



RELEVER DES ÉCO-DÉFIS®

Au 31 décembre 2023, 456 chefs d'entreprises artisanales en Pays de la Loire font connaître leur engagement vers la transition écologique avec les Éco-Défis®. Financé par l'Ademe, le dispositif permet aux artisans d'être accompagnés dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement et de réaliser à la fois des économies financières tout en se créant un avantage concurrentiel.

Et si vous aussi vous relevez des Éco-Défis® ?



PARTICIPER À DES CONCOURS MÉTIERS

Deux bâtons de chocolat, du beurre, de la farine... mais aussi et surtout beaucoup de savoir-faire. La recette mise au point par le boulanger angevin Sylvain Belouin n'a rien de secret, mais sa détermination lui aura permis de se distinguer après un exigeant processus de sélection. À seulement 27 ans, il est champion de France 2023 du pain au chocolat. Le boulanger de Brissac Loire Aubance (49) a été reçu à l'Élysée dernièrement et a même fait l'objet d'un article dans le journal *Le Monde*. Depuis, la notoriété de son pain au chocolat attire les gourmands : il en vend désormais 800 par jour au lieu de 120 habituellement.

📍 Boulangerie le Quatre à Brissac 📱 Boulangerie Le Quatre



FRÉDÉRIC VIELCANET



FAIRE RECONNAÎTRE SON SAVOIR-FAIRE AVEC LE TITRE DE MAÎTRE ARTISAN

1 609 artisans sont «maîtres artisans» en Pays de la Loire. Le titre de maître artisan est reconnu par les artisans comme l'excellence de la profession. C'est également un véritable argument commercial : la garantie pour le consommateur de s'adresser à un professionnel, justifiant d'une formation, d'un savoir-faire et/ou d'une expérience acquise sur plusieurs années de pratique.

Pour devenir maître artisan, il faut justifier d'un diplôme ou d'un savoir-faire reconnu, au choix :

- Être titulaire du Brevet de maîtrise (BM) dans son métier et justifier de 2 années d'expérience professionnelle
- Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent au BM dans son métier, justifier de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes au BM
- Être immatriculé au répertoire des métiers depuis au moins 10 ans et justifier, à défaut de diplômes, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou avoir participé à des actions de formation
- En complément, pour les métiers d'art : exercer un métier de l'artisanat d'art recensé dans la liste fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015

➤ Toutes les infos sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

Obtenir le titre de maître artisan



SANTÉ DES ARTISANS

UN ÉQUILIBRE À PRÉSERVER

Pour la 5^e année consécutive, la CMA Pays de la Loire, en partenariat avec Harmonie Mutuelle région Atlantique, a publié une photographie régionale de la santé des artisans ligériens.

87% JUGENT LEUR ÉTAT DE SANTÉ GLOBALEMENT BON
MAIS ILS DÉCLARENT AVOIR...

UN RYTHME DE TRAVAIL EFFRÉNÉ

39% TRAVAILLENT **+ DE 50 H** par semaine

16% TRAVAILLENT **+ DE 60 H** par semaine



63% S'ACCORDENT **- DE 2 JOURS DE REPOS** par semaine

QUI EMPIÈTE SUR L'ÉQUILIBRE DE LEUR QUOTIDIEN...

65% ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS POUR CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

QUI ENTRAÎNE UNE FATIGUE RÉCURRENTE...



ont des **difficultés de sommeil** fréquentes



dorment **- de 7 heures** par nuit



se sentent **souvent voire tout le temps fatigués**

ET UN STRESS PERMANENT

52% RESSENTENT DU **STRESS NUMÉRIQUE** dans leur quotidien

46% ESTIMENT QUE **la plupart de leurs journées de travail SONT STRESSANTES**

NOTAMMENT LIÉ À DES ENJEUX ÉCONOMIQUES QUI POUSSENT À RESTER CONNECTÉ

45% CONSULTENT LEURS E-MAILS APRÈS 20H "SOUVENT" VOIRE "TRÈS SOUVENT"



87% CONSULTENT LEURS MAILS pendant leurs congés DONT **74%** TOUS LES JOURS

Source : étude réalisée en novembre 2023. 609 réponses recueillies en ligne.

Retrouvez l'intégralité des résultats de l'étude sur artisanatpaysdelaloire.fr

POUR ALLER + LOIN

Découvrez nos podcasts dédiés à la santé mentale et au stress numérique sur la chaîne Youtube de la CMA Pays de la Loire.



LA CMA AVEC LES ARTISANS !

La CMA Pays de la Loire se mobilise activement pour répondre aux défis majeurs auxquels les TPE font face : transformations numériques, environnementales et organisationnelles. Elle déploie une stratégie qui place la prévention au cœur de ses priorités. Cette approche unique combine la préservation de la santé de l'entreprise et celle de l'entrepreneur, assurant ainsi un accompagnement complet et personnalisé. Découvrez toute notre offre sur artisanatpaysdelaloire.fr

+ Besoin d'une oreille attentive ? Un service d'écoute et de soutien des artisans est à votre disposition. Cette ligne téléphonique (et SMS) est accessible à tous, gratuite et confidentielle.

Ne restez pas seul, des solutions existent !

TÉMOIGNAGE

Marie, boulangère* : « J'ai ressenti beaucoup de stress et de fatigue suite au départ d'un salarié. Heureusement, j'ai trouvé de l'aide grâce à la CMA Pays de la Loire. Leur écoute m'a vraiment soulagée. Je conseille à tous les artisans de ne pas hésiter à utiliser ce service quand ils en ont besoin. Ça fait vraiment du bien. »

* Afin de maintenir la confidentialité des échanges, le prénom et le métier ont été modifiés.



Le 22 février, Christelle Morançais, Présidente de la Région et Joël Fourny, Président de la CMA des Pays de la Loire, ont visité une entreprise artisanale récompensée dans la catégorie « Entreprise », mention spéciale métiers d'art des Trophées Pays de la Loire Excellence Artisanale : la Menuiserie Arkal à La Flèche (72).

PARTENARIAT

Renouvellement de la convention avec la Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire et la CMA Pays de la Loire ont renouvelé leur partenariat avec la signature d'une convention sur 3 ans pour le développement de l'artisanat, de la promotion sociale de la jeunesse et de la transition écologique.

En Pays de la Loire, l'artisanat représente plus de **92 000 entreprises** et **269 000 emplois** dont **15 000 apprentis**. L'artisanat est au cœur de l'activité des territoires et reste l'un des principaux acteurs de la formation des jeunes par l'apprentissage et le service public de la formation professionnelle continue.

10 000 entreprises artisanales accompagnées depuis 2012 grâce au partenariat entre la CMA et la Région Pays de la Loire qui a conduit à déployer un programme d'actions en faveur des entreprises artisanales.



Joël Fourny, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire est un partenaire essentiel pour la CMA depuis plus de 20 ans. Nous ne pouvons que nous féliciter de la force de l'engagement de notre Région aux côtés du secteur de l'artisanat qui, dans les temps particulièrement exigeants que nous traversons tous, a bien besoin de partenaires fidèles et solides pour continuer à œuvrer au service du territoire et de ses habitants.



GOÛT ET SANTÉ 2024

Inscrivez-vous et tentez de remporter le prix !

Le prix Goût et Santé est un concours qui récompense les artisans des métiers de bouche engagés dans une démarche de « bien manger » et qui allient plaisir et équilibre alimentaire dans leurs recettes. Chaque artisan propose une recette pour l'une des catégories suivantes : recettes sucrées, salées, à emporter et recettes à conserver. Organisé par MAAF Assurances, le prix Goût et Santé s'attache à promouvoir une alimentation locale et durable, fondée sur le savoir-faire des artisans et la valorisation des produits de qualité et de proximité. Le jury est composé de professionnels de cuisine et de santé : chefs, critiques culinaires, nutritionnistes, journalistes culinaires... Cette année, il est présidé par le grand chef Thierry Marx.



 **Le lauréat de chaque catégorie remportera 5 000 € !**

**Vous souhaitez participer ?
Inscrivez-vous avant le 30 avril 2024
sur www.prix-gout-sante.fr**

ARTISAMAG

Les artisans sur le petit écran



Chaque mois, LM TV Sarthe, télévision sarthoise disponible en replay gratuitement sur Internet, dédie une émission d'une vingtaine de minutes à l'artisanat. Artisa' Mag décortique l'actualité de la CMA Pays de la Loire, aborde des sujets d'actualité locale, présente des dispositifs ou initiatives destinés aux artisans et revient sur les événements du mois passé. La parole est également donnée aux artisans avec des témoignages. Prochaine émission le 18 mai à 19h ou en replay sur lmtv.fr/replay

FABRIQUÉ EN FRANCE

Nos artisans à l'Élysée

La 4^e édition de la Grande exposition du Fabriqué en France aura lieu fin juin au Palais de l'Élysée. CMA France est partenaire de cet événement qui met en valeur l'excellence et les savoir-faire des métiers de l'artisanat, aux côtés d'autres secteurs d'excellence du fabriqué en France. Chaque département sera représenté par un produit. Tous seront, le temps d'un week-end, exposés à l'Élysée qui sera ouvert au public pour l'occasion. Cette grande exposition constitue une réelle opportunité de mettre en avant le talent et l'innovation des entreprises artisanales.



 **d'infos sur www.elysee.fr**

MOBILISATION GÉNÉRALE

Artisans, accueillez des stagiaires !



Le Gouvernement a instauré un stage obligatoire pour les élèves de 2^{de}, qui se tiendra du 17 au 28 juin. Un stage permet, pour le jeune, de découvrir un métier et de faire son choix d'orientation. Face aux difficultés de recrutement dans l'artisanat, c'est le meilleur moyen de créer des vocations. Alors, n'hésitez pas, accueillez un ou plusieurs stagiaires dans vos entreprises ! La Région des Pays de la Loire a créé un site dédié pour déposer ses offres d'emploi et de stages : **nosemplois.fr**



MAXIMUSDN

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2024

Métiers de bouche : une police sanitaire unique

Le gouvernement a choisi de confier la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Ce changement a pour objectif de clarifier et rendre plus efficace l'action de l'État et ainsi répondre aux attentes du consommateur en matière de sécurité sanitaire des aliments. Artisans de l'alimentaire, Le Monde des Artisans vous explique ce que cela change concrètement pour vous.

Un seul organisme de contact...

Jusqu'alors, la réglementation et les contrôles liés à la sécurité sanitaire de l'alimentation (humaine et animale) étaient du ressort à la fois de la Direction générale de l'alimentation (DGAL - ministère de l'Agriculture) et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF - ministère en charge de l'Économie). Depuis le 1^{er} janvier dernier, seul le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est compétent sur ces thématiques.

... qui délègue une partie de sa mission

En région Pays de la Loire, certains contrôles en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont délégués par le Préfet de région à l'organisme Néocontrol. Ces contrôleurs, pourvus d'une carte professionnelle pour

s'identifier lors d'un contrôle auprès d'un professionnel, interviennent :

- ▶ dans les établissements effectuant de la remise directe au consommateur : métiers de bouche, restauration, marchés, distribution...
- ▶ pour les contrôles liés aux retraits et rappels de produits alimentaires dans les points de vente, à la suite d'alertes sanitaires.

Les agents de la DGCCRF continuent de contrôler la qualité et la loyauté des produits alimentaires à l'égard des consommateurs (et des professionnels) :

- ▶ respect des règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises
- ▶ lutte contre les pratiques trompeuses sur l'origine, la qualité, les allégations relatives aux produits.

12 personnes disposent des habilitations juridiques pour contrôler les établissements en Pays de la Loire.

L'objectif est de réaliser **3 295 contrôles** en 2024.

À RETENIR

Professionnels de métiers de bouche, vos interlocuteurs privilégiés restent les Directions départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Plus d'infos :





CONCOURS MAF

Nos apprentis participent à de nombreux concours



EN CHARCUTERIE-TRAITEUR

Organisé par la CNCT, le concours régional des Meilleurs Apprentis de France charcutiers-traiteurs s'est déroulé en janvier au sein du centre de formation de la CMA à Sainte-Luce-sur-Loire. Les lauréats sont :

- › **1^{er} Lucas Brehier**, Charcuterie Brehier (Couëron - 44)
- › **2^e Léonil Soulet**, Poivre et sel (Laval - 53)
- › **3^e Jules Moreau**, Boucherie-charcuterie Lebossé (Ancenis - 44)

La finale nationale s'est tenue les 23 et 24 mars à Paris.
Bravo à tous les participants !



EN BOUCHERIE

Le concours régional des Meilleurs Apprentis de France en boucherie s'est déroulé en février au sein du centre de formation de la CMA à Angers. Les lauréats sont :

- › **1^{er} Clovis Chaperon**, boucherie-charcuterie Bossard (Le Mans - 72)
- › **2^e Gabriel Grimaud**, Maison Godet (Doué-en-Anjou - 49)
- › **3^e Hugo Retailleau**, Coccinelle express (Valanjou - 49)

Les deux premiers représenteront les Pays de la Loire lors du concours national les 26 et 27 mai à Arras (62).

NOS MÉDAILLES D'OR MAF NATIONAL



Chaque année, après les sélections départementales puis régionales, des apprentis du centre de formation de la CMA se distinguent et décrochent des médailles d'or aux MAF nationaux.

Bravo à eux ! Ils sont la fierté et l'excellence de l'artisanat, des modèles à suivre et à encourager !

Médailles d'or MAF national 2023 :

Sainte-Luce-sur-Loire

› **Anselme Huckert**
Restauration de meubles anciens

› **Adélie Macé**
Ébénisterie

› **Mathys Percevault**
Ébénisterie

Angers

› **Esther Orhant**
Fleuriste

› **Coralie Frouin**
Fleuriste

› **Antoine Bertaud**
Réparation des carrosseries automobiles

Laval

› **Océane Pillais**
Coiffure femme

La Roche-sur-Yon

› **Arthur Janière**
Peinture en carrosserie

› **Romane L'Hermite**
Boulangier

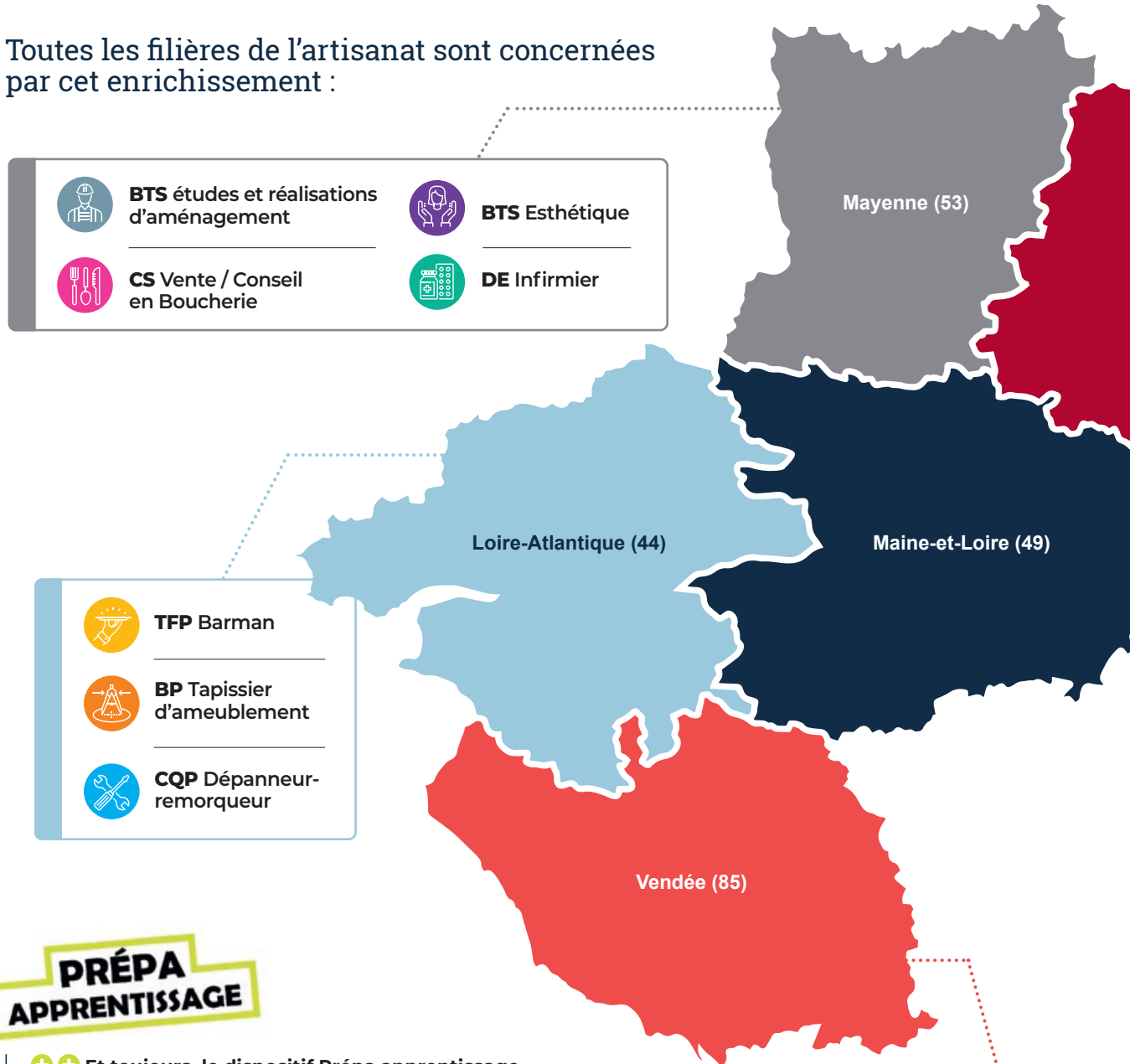
› **Théo Bordron**
Peinture en carrosserie

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE




De nouvelles formations par apprentissage à la rentrée

Pour répondre aux besoins du marché du travail, favoriser l'innovation et le développement des compétences, et s'adapter aux nouvelles technologies et aux défis sociétaux, la CMA Pays de la Loire propose de nouvelles formations à la rentrée de septembre 2024.

Toutes les filières de l'artisanat sont concernées par cet enrichissement :



	BTS études et réalisations d'aménagement		BTS Esthétique
	CS Vente / Conseil en Boucherie		DE Infirmier

	TFP Barman
	BP Tapissier d'ameublement
	CQP Dépanneur-remorqueur

PRÉPA APPRENTISSAGE

++ Et toujours, le dispositif Prépa apprentissage sur l'intégralité de nos sites pour choisir un métier, trouver un employeur ou consolider ses connaissances dans un cadre bienveillant. Informations sur prepa-apprentissage-urmapdl.fr

	CS Vente / Conseil en Boucherie
---	--



BM Boulanger



CS Vente / Conseil en Boucherie



CTM Vente en Boulangerie



CS Vente / Conseil en Boucherie

Sarthe (72)

UN CAP EN 3 ANS POUR LE PUBLIC ALLOPHONE*

Depuis la rentrée dernière, à Sainte-Luce-sur-Loire et à Laval, les apprenants allophones ont la possibilité de suivre un parcours en 3 ans au lieu de 2 ans pour passer un CAP. À la rentrée prochaine, ce dispositif sera ouvert également à Angers et au Mans. La première année est dédiée à la maîtrise de la langue française, à la culture citoyenne et professionnelle. Cela facilite la communication orale et écrite dans les contextes professionnels quotidiens et permet une meilleure intégration dans le monde du travail.

* Personne dont la langue maternelle n'est pas le français.

Formations courtes métiers DES MODULES ADAPTÉS

Le développement des compétences techniques dans les entreprises artisanales est un enjeu majeur. Dans ce contexte de tension sur le marché de l'emploi, votre CMA Pays de la Loire enrichit son offre de formations métiers courtes à destination des entreprises.

Chefs d'entreprise et salariés, nos laboratoires de pratique et nos ressources pédagogiques sont à votre disposition. Venez vous former de 1 à 5 jours au sein des centres de formation de la CMA Pays de la Loire.

› **Zoom sur le secteur de la mécanique/carrosserie, à Laval, Nantes, La Roche-sur-Yon et Angers :** sessions de formations de 1 à 2 jours pour les salariés du secteur afin de mettre à jour leurs connaissances en mécanique automobile, carrosserie/peinture et en mécanique poids lourds.

› Le coût de ces formations est totalement pris en charge pour les entreprises adhérentes à l'OPCO Mobilités. Une prise en charge partielle des coûts sous conditions est également possible.





SUCCÈS EN SÉRIE DE NOS APPRENTIS

En mars dernier, certains apprentis de notre centre de formation ont concouru pour les sélections départementales des MAF (Meilleurs Apprentis de France) et autres concours. Retour sur nos lauréats qui iront jusqu'aux régionales...

TRAITEUR

Le concours du Meilleur Jeune Employé Traiteur de la Mayenne s'est déroulé **les mardi 12 et mercredi 13 mars**. Il était organisé par la Fédération des Charcutiers-Traiteurs de la Mayenne en partenariat avec le centre de formation CMA Mayenne.

- › **1^{er}**: Julien Chapron en contrat de professionnalisation chez M. Nicolas Lelièvre, L'Instant Gourmand à Soulgé-sur-Ouette
- › **2^e**: Lucas Dairou, apprenti chez M. Mickaël Doire, EURL Doire – Tradition Sarthoise à Changé-en-Sarthe
- › **3^e**: Cléo Duport, apprentie à l'Association Posabitat à Fougères



ESTHÉTIQUE

Le 18 mars dernier c'était au tour des sélections Esthétique. 19 candidates des trois établissements mayennais ont concouru dont une candidate dans notre Centre de Formation CMA Mayenne.

- › **1^{er}**: Claire Fouquet a remporté la médaille d'or qui lui permettra de concourir pour les sélections régionales le 4 mai prochain à Cholet.

HÔTELLERIE

Le 12 mars, le secteur de l'hôtellerie était mis à l'honneur avec deux concours MAF:

Arts de la table et du service:

- › **1^{er}**: Jeanne Masson
- Cuisine froide:**
- › **3^e**: Jovany Orière-Cornu et Noam Roisil

COIFFURE

Le 12 mars se tenait également le concours MAF Coiffure niveau départemental, à l'établissement Silvy Terrade Laval.

- › **1^{er}**: Maya Verger
- › **2^e**: Candice Pouteau

PÂTISSIER

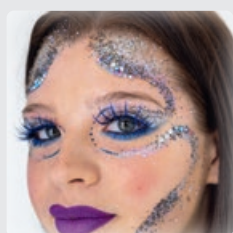
Le lundi 18 mars s'est aussi déroulé le Concours du Meilleur Apprenti Pâtissier départemental.

- › **1^{er}**: Adeline Vannier, apprentie chez M. Lechat Hubert, Evrodis, à Évron
- › **2^e**: Mathis Rohee, apprenti chez M. Etillieux Davy, Gwennek, à Martigné-sur-Mayenne

ESTHÉTIQUE ET BÂTIMENT

DEUX NOUVELLES FORMATIONS EN BTS À LA RENTRÉE !

Le centre de formation de la CMA Mayenne à Laval propose deux nouveaux BTS en esthétique et en finition du bâtiment à partir de la rentrée prochaine. Tous deux en poursuite de formation, ils viennent compléter les cursus de formation existants et répondent aux besoins de recrutement de personnels qualifiés des artisans.



BTS MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, DE LA COSMÉTIQUE ET DE LA PARFUMERIE

Aujourd'hui je peux faire au centre de formation de la CMA Mayenne :

CAP esthétique > BP esthétique > **BTS esthétique** NOUVEAU



OBJECTIFS

- › Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques.
- › Concevoir et réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service.
- › Manager une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être.



POUR QUI ?

Après un BP proposé au centre de formation de la CMA Mayenne ou un Bac pro esthétique, cosmétique, parfumerie. Des passerelles sont possibles après un Bac général, ST2S ou STL (complété d'un CAP esthétique en 1 an).



DÉBOUCHÉS

- › Animateur-formateur.
- › Assistant manager, assistant chef de produit, assistant clinique.
- › Chef d'entreprise dans le secteur de la beauté et du bien-être.
- › Responsable/manager d'institut, de spa, de centre de beauté, de parfumerie, d'entreprise de distribution...



BTS FINITION, AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS : CONCEPTION ET RÉALISATION

Aujourd'hui je peux faire au centre de formation de la CMA Mayenne :

CAP carreleur-mosaïste > BP carreleur-mosaïste **BTS finition** NOUVEAU

CAP menuisier / installateur > BP menuisier fabricant
CAP peintre en bâtiment > BP peintre en bâtiment
CAP plâtrier-plaquiste > BP plâtrier plaquiste



OBJECTIFS

- › Répondre à un projet.
- › Préparer et organiser un chantier.
- › Contrôler des travaux.
- › Conduire des travaux.



POUR QUI ?

Après un BP dans un métier de la finition du bâtiment : menuisier, peintre, carreleur, plâtrier-plaquiste proposés au centre de formation de la CMA Mayenne. Ou après un Bac pro Aménagement et finition du bâtiment ou Technicien menuisier-agenceur, Bac techno STI2D, Bac général à orientation scientifique.



DÉBOUCHÉS

- › Chef de chantier second œuvre.
- › Responsable de chantier second œuvre.
- › Responsable de travaux second œuvre.
- › Conducteur de travaux second œuvre.

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



Le magazine de référence de l'artisanat

TOUTE L'ACTUALITÉ DU RÉSEAU
des Chambres de métiers et de l'artisanat

Des informations
locales spécialisées sur
l'activité économique
artisanale!

Articles de fond,
analyses de tendances,
portraits d'entreprises,
conseils pratiques...



VOTRE CONTACT

Cédric Jonquières **06 10 34 81 33**
cedric.jonquieres@orange.fr

Métiers d'art

Alimentation

Production

Bâtiment

Services

MA PRIME ADAPT'

Autonomie pour les clients, opportunités pour les artisans

Depuis le 1^{er} janvier, MaPrimeAdapt' vise à soutenir financièrement les seniors ou personnes handicapées qui souhaitent rendre leur logement plus confortable et sécurisant. Une aubaine à saisir pour les artisans du bâtiment.

MaPrimeAdapt' permet de financer 50 ou 70 % des travaux d'adaptation (sous conditions de ressources et dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 € HT) engagés par les personnes âgées de plus de 70 ans (plus de 60 ans en cas de perte d'autonomie précoce) ou porteuses d'un handicap. Remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte-escalier électrique, pose de mains courantes, élargissement des portes, adaptation des revêtements ou encore accès direct au logement... Plusieurs types de travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité d'un logement peuvent être éligibles à la prime. Les modifications purement esthétiques ne sont pas concernées.

Artisans, soyez perspicaces

Qui dit nouveau coup de pouce financier, dit intérêt décuplé de la clientèle. Profitez du lancement de MaPrimeAdapt' pour mettre en avant vos compétences en matière de travaux d'adaptation ou pour diversifier vos prestations en ce sens. Communiquez sur cette nouvelle aide auprès des clients qui pourraient y prétendre (en ajoutant

une rubrique spécifique sur votre site Internet, en l'évoquant sur vos réseaux sociaux ou en lançant une campagne ciblée de mailings/courriers).

Renseignez-vous auprès de votre fédération professionnelle (Capeb, FFB...) pour savoir si des formations à ces travaux spécifiques sont organisées prochainement.

Enfin, restez en éveil : le vieillissement de la population et le maintien à domicile seront des enjeux de taille dans les années à venir. Positionnez-vous dès aujourd'hui comme des experts en la matière !

Plus d'infos : renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt



BON À SAVOIR

MaPrimeAdapt' fusionne trois aides qui coexistaient jusqu'à présent :

- › l'aide « Habiter Facile », distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
 - › les aides de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour l'adaptation du logement des personnes âgées ;
 - › un crédit d'impôt pour certains types de travaux.
- Elle est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov').

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES : UNE LUEUR D'ESPOIR ?

Ouverte en fin d'année dernière par le ministère de l'Économie, la consultation publique sur la simplification de la vie des entreprises a rencontré un franc succès démocratique. Outre les 730 000 votes comptabilisés, 5 300 propositions ont été récoltées, dont celles de dirigeants de TPE et PME, particulièrement attendues, et un millier de propositions supplémentaires provenant d'une cinquantaine de fédérations professionnelles. 14 mesures emblématiques ont été isolées dans un rapport parlementaire, remis à Bruno Le Maire et Olivia Grégoire le 15 février dernier. Objectif affirmé : « *Rompre avec cette inflation normative et avec cette complexité qui étouffent nos chefs d'entreprises* ». Une « paperasse » qui coûterait chaque année quelque 60 milliards d'euros selon les estimations du ministère de l'Économie !



Cécile Vicini,
content manager
pour *Le Monde des
artisans* et spécialiste
des réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, « sponsoriser du contenu » offre des bénéfices certains : doper les visites sur son site Internet ou son chiffre d'affaires, augmenter sa communauté... Une pratique véritablement fructueuse uniquement si elle est pilotée avec adresse, sans perdre de vue ses objectifs et en respectant un budget adéquat.

Entrez en campagne... de com' !

› Facebook, un « booster » très accessible

Le géant californien est devenu une véritable foire, où professionnels et particuliers cohabitent, mais il reste un espace redoutable pour booster vos publications, promouvoir vos concours, mettre en avant vos offres et promotions... Le sponsoring y est très accessible – dès 1 € ! – mais aussi flexible, offrant la possibilité de répartir sa campagne dans le temps.

Pour sponsoriser un post, il faudra utiliser la « Business Suite » : un condensé d'outils pratiques pour manier vos contenus. Débutants, instaurez une bonne vitesse de croisière. 50 € à répartir tout au long du mois suffisent. Puis analysez vos résultats grâce au reporting de statistiques, visible sur chaque post, avant d'augmenter la cadence.

› Instagram, le champ des possibles... à cultiver sérieusement

Tout comme Facebook, ce réseau est un excellent point de départ pour les petits budgets (également à partir de 1 €) si votre ambition est de vendre des produits, de privilégier la proximité avec votre clientèle et de jouer la carte de la confiance.
Publication feed (dans le fil

d'actualité), *stories* (publications éphémères), *Instagram Shopping* (mini-plateforme d'e-commerce interne au réseau), *Annonces Explore* (pour que l'utilisateur trouve vos contenus facilement via le module de recherche), *carrousels* (succession de visuels)... Toute une panoplie d'outils de promotion s'offre à vous mais, attention, percer « sur Insta » demande une cadence de publication soutenue (2 à 3 fois par semaine) et une expertise dans la production de contenus visuels.

› LinkedIn, la bête noire des petits budgets

À 130 € minimum par post, mieux vaut avoir préparé sa « sponso » avant de renseigner le cryptogramme de votre carte bleue... Le réseau social professionnel par excellence est l'endroit idéal pour communiquer avec des élus, d'autres chefs d'entreprise, de futurs partenaires, des associations, des agents de l'administration publique, etc. Vous pouvez y promouvoir votre savoir-faire, vos compétences, votre parcours, mais aussi vos créations ou tout autre sujet professionnel susceptible d'intéresser la sphère « pro ».

7 ÉTAPES POUR (BIEN) SPONSORISER SES CONTENUS

- › Rendez-vous sur l'interface de publicité du réseau social choisi (*Business Suite* pour Facebook et Instagram, *Campaign Manager* pour LinkedIn).
- › Sélectionnez la publication (*post*) que vous souhaitez sponsoriser.
- › Définissez l'audience qui verra votre publication en renseignant les critères de ciblage (localisation, âge, centres d'intérêt...).
- › Définissez votre budget et la durée de la « campagne ».
- › Passez à la caisse en fournissant les détails de paiement.
- › Soumettez votre campagne à examen (certaines plateformes exigent une approbation en amont).
- › Surveillez vos performances. La plupart des plateformes publicitaires offrent des outils d'analyse pour voir combien de personnes ont vu, cliqué ou interagi avec le post.

COMMENT METTRE DANS LE MILLE ?

... Ou l'art de bien cibler votre audience. Rassurez-vous : les réseaux sociaux proposent des fonctions préconçues dédiées au ciblage accessibles dans l'outil de gestion des publicités. Vous pourrez directement sélectionner les centres d'intérêt ainsi que le genre (homme/femme), la tranche d'âge et les données démographiques de l'audience à laquelle vous destinez votre message.

Châteaubriant (44). Pierrick et Emmanuelle Trimaud, gérants de deux salons de coiffure, expérimentent, depuis septembre 2023, la fermeture le samedi après-midi. Une première en Loire-Atlantique, un arbitrage dans les modes de consommation du secteur, dicté cette fois par l'employeur. Marine Anthony

ASSOUPLE SES HORAIRES

En proie aux défis post-Covid, le monde de la coiffure est forcé de se réinventer pour toujours mieux s'adapter. Du côté des consommateurs : les femmes assument mieux leurs cheveux blancs, réduisent les traitements chimiques et espacent leurs rendez-vous pour préserver leur porte-monnaie. Les employeurs, eux, déjà éperonnés par les crises successives (sanitaire, énergétique, sociale, baisse du pouvoir d'achat...) se heurtent à une tension de recrutement inédite. C'est bien le constat qu'ont fait Pierrick et Emmanuelle Trimaud.

Couper court aux problématiques de recrutement

« La difficulté que nous rencontrons à embaucher nous a guidés petit à petit vers la fermeture du samedi après-midi. Ce choix aussitôt annoncé dans la presse, le miracle opérait : trois candidats postulaient à nos offres d'emploi. » Des compétences pointues et complémentaires (coiffeurs, styliste, visagiste, coloriste, permanentiste), un service annexe de barbier, des forfaits ciblés, une gamme de produits étendue... : au professionnalisme et à la capacité d'offrir une parenthèse très personnalisée s'est ajoutée la capacité à développer une marque employeur



STUDIO MARIE PHOTOGRAPHE

« La difficulté que nous rencontrons à embaucher nous a guidés petit à petit vers la fermeture du samedi après-midi. »

innovante. « Nous avons dégagé du temps à nos collaborateurs, à nous-mêmes, et – j'oserais dire – à notre clientèle, pour consommer autrement », souligne Pierrick Trimaud.

Une décision logique pour ce couple de gérants. Bien-être et qualité de vie s'imposent à tous, le week-end est consacré au temps libre. Cette prise en compte, essentielle pour l'intégration de nouvelles recrues, se révèle un véritable amplificateur d'épanouissement des salariés, lesquels contribuent à l'ambiance sereine et conviviale des salons.

Verdict d'une organisation au carré

« Nous avons souhaité conserver le même nombre d'heures d'ouverture, car nous sommes avant tout une profession de services mais elles se sont reportées sur le samedi matin et des plages horaires plus étendues en semaine. La clientèle est accueillie plus tard dans la soirée (19 heures), en continu de 8 heures à 20 heures le vendredi, et le samedi de 7 h 30 à 14 h 30. » Boostée par l'efficacité et une belle cohésion d'équipe, l'expérience client vient transformer l'essai. Les chiffres sont également au rendez-vous. Avec un CA constant, l'organisation est naturellement pérennisée.

MARQUE EMPLOYEUR : UN LEVIER POUR ATTIRER LES TALENTS

Management bienveillant, culture d'entreprise, flexibilité... Aujourd'hui, le bien-être des salariés est devenu une priorité stratégique puisqu'elle influe sur la motivation, les résultats, l'image de l'entreprise en interne qui rejaillira elle-même sur l'image en externe (écoles, clients, professionnels). Face à des candidats exigeants ayant parfois l'embaras du choix, soyez l'entreprise qui leur permettra de s'épanouir quotidiennement. Démarez-vous, ça peut valoir le coup !

TRÉSORERIE

PGE : le recours au Médiateur du crédit prolongé jusqu'en 2026

C'est une petite bouffée d'air pour les chefs d'entreprise. Bercy a récemment annoncé le prolongement d'un dispositif permettant aux entrepreneurs en difficulté de rééchelonner le remboursement de leur Prêt Garanti par l'État (PGE). Ils pourront engager cette démarche auprès de la Médiation du crédit jusqu'en décembre 2026. Ce dispositif, qui devait initialement prendre fin le 31 décembre dernier, a déjà permis d'accompagner environ 560 entreprises en 2022 et 2023. Ces dernières ont pu étaler le remboursement de leur PGE sur une durée de deux à quatre ans supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'État.

Plus d'infos : mediateur-credit.banque-france.fr

Pour accéder directement à cette démarche, flashez ce QR-Code :



GNR : une victoire pour le BTP

Bercy a annoncé mi-février que les petites entreprises du BTP bénéficieraient d'une compensation en 2024 sur la hausse de la taxe sur le gazole non routier (GNR), à l'instar des agriculteurs. Les entreprises de moins de 15 salariés pourront prétendre, au titre de leur consommation 2024, d'un accompagnement équivalent à 5,99 centimes/litre de GNR, dans la limite de 20 000 €. Il sera versé en début d'année 2025. Une nouvelle bienvenue alors que le secteur n'a pas encore retrouvé son niveau d'activité d'avant-crise...

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Ne relâchez pas !

Lancé en 2022, le plan « sobriété énergétique » a permis à la France de diminuer sa consommation d'énergie de 12 % en un an. Les entreprises sont appelées à ne pas relâcher l'effort car, comme le rappelle la campagne du gouvernement (et le bon sens), « chaque geste compte ».

Par habitude, par éthique ou par contraintes financières – voire les trois ! –, la plupart des Français ont pris le pli de la « sobriété énergétique », y compris sur leur lieu de travail. Il serait absurde de s'arrêter en si bon chemin.

Petits gestes, grands effets

La devise « Je baisse, j'éteins, je décale » reste d'actualité, quelle que soit la saison. Voici quelques actions concrètes à intégrer au quotidien dans les entreprises et auxquelles sensibiliser ses salariés :

- › adapter température et éclairage,
- › entretenir et optimiser ses équipements (chauffage, froid, industriels...),
- › viser la sobriété numérique,
- › investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation,
- › développer des produits et des services écoconçus.

Gare aux fermetures

Autre préconisation importante, et encadrée par la loi désormais* : l'installation d'un dispositif de fermeture manuel ou automatique pour les « ouvrants ». Dans les espaces

chauffés ou refroidis par un système de climatisation, laisser ouverts les accès vers l'extérieur ou vers une zone non chauffée ou non refroidie du bâtiment, est interdit, y compris pendant les heures d'accueil du public. En cas de non-respect de cette obligation, l'amende peut s'élever à 750 €.

Faites-vous accompagner

Vous souhaitez mettre en place une stratégie adaptée dans votre entreprise, tournez-vous vers votre Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). En partenariat avec l'Ademe, elle propose par exemple l'accompagnement « TPE PME Gagnantes à tous les coûts », qui vise à faire des économies d'énergie, d'eau mais aussi de production de déchets. Par ailleurs, le portail « Les entreprises s'engagent » et le site de l'Ademe sont une mine de conseils, gratuits, pour réduire sa consommation énergétique.

* Décret n° 2022-1295, en vigueur depuis le 7 octobre 2022.

**Plus d'infos : www.ademe.fr
lesentreprises-sengagent.gouv.fr
www.artisanat.fr**



LE MACARON FAIT FOI

Votre entreprise met en œuvre une vraie politique d'économie d'énergie ? N'hésitez pas à le faire savoir en téléchargeant le logo « ICI, on applique la sobriété ».

À télécharger sur www.ecologie.gouv.fr

RGPD : point d'étape six ans après son lancement

Mis en place en 2018, le Règlement général de protection des données (RGPD) a obligé les entreprises à se conformer à un certain nombre de règles, sous peine de sanctions. Comment vous êtes-vous emparé de cette évolution ? Prenez-vous toujours garde à cette réglementation ? Noémie Letellier



Une donnée personnelle est une information qui se rapporte à un individu en particulier, directement ou indirectement : nom, prénom, photo, numéro de Sécurité sociale ou encore adresse IP. Le RGPD a constitué une avancée en termes de droits des personnes à accéder à leurs données personnelles mais il a eu un grand impact au sein des entreprises, imposant de se conformer à de nouvelles obligations dès lors qu'elles collectaient, enregistraient ou conservaient ce type de données.

Comment se conformer au RGPD ?

Tout d'abord, il faut désigner un délégué à la protection des données personnelles, qui se charge de l'information, du conseil et du contrôle en interne. Ensuite, il est nécessaire d'élaborer une documentation,

appelée « registre de traitement de données personnelles », afin d'être sûr de respecter le RGPD. Il doit mentionner les personnes intervenant dans le traitement de données, les catégories de données traitées, leur utilité, qui peut y accéder, à qui elles sont communiquées, combien de temps elles sont conservées et comment elles sont sécurisées. Sur la base de ce registre, les entreprises doivent identifier les actions à mener, et les prioriser en fonction des risques que peuvent constituer les traitements de ces données. Si une utilisation en particulier représente un danger envers les droits et libertés de l'intéressé, alors une étude d'impact doit être réalisée. Par ailleurs, l'entreprise s'engage à mettre en place des procédures internes, pour permettre la protection des données personnelles à tout moment.

Enfin, elle est tenue de documenter les actions réalisées, afin de prouver qu'elle s'est bien conformée au RGPD.

En cas de non-respect de ces règles, plusieurs options sont envisageables :

- › en cas de « possible violation », un avertissement est émis.
- › en cas de violation, plusieurs sanctions sont applicables : un rappel à l'ordre, une interdiction temporaire ou définitive du traitement, une amende ou encore une mise en demeure.

3 AMBITIONS

- › Renforcer les droits des individus.
- › Responsabiliser les acteurs.
- › Créer une coopération entre les autorités de protection des données.

Licenciement économique : à manier avec précaution...

Des problèmes financiers, une trésorerie en berne... peuvent contraindre un chef d'entreprise à se séparer d'un ou plusieurs salariés. Moins de charges en perspective certes, mais une procédure encadrée par le Code du travail, et complexe à respecter. Explications. Laetitia Muller

Qu'entend-on par difficultés économiques ?

Face à des difficultés financières, l'artisan qui a un ou plusieurs salariés peut être tenté de licencier pour faire fondre ses charges. Oui, mais le licenciement économique est une procédure spécifique avec des règles contraintes. Il convient de s'assurer que celles-ci soient remplies avant de se lancer dans les affres d'une telle démarche. Depuis la loi Travail de 2016, les difficultés économiques sont détaillées dans l'article L.1233-3 du Code du travail. « Je gagne moins » ou « Je ne peux pas garder mon salarié » ne sont pas des causes économiques ! L'artisan doit justifier d'un indicateur : commandes, chiffre d'affaires, pertes d'exploitation. Le Code jugera la perte significative dès lors qu'elle a duré un trimestre pour une entreprise de 11 salariés. Il peut également s'agir d'une dégradation de l'excédent brut d'exploitation ou de la trésorerie mais, dans ces cas, la loi ne fixe pas de durée minimale. Dans un arrêt du 18 octobre 2023*, la Cour

de cassation considère que trois années de résultats déficitaires ne suffisent pas à justifier un licenciement économique, les juges devant en plus rechercher si l'évolution de l'indicateur retenu est significative. Face à des problèmes de trésorerie et autres baisses de commandes, foncer tête baissée en se séparant d'un salarié n'est pas forcément la bonne option. Un licenciement irrégulier peut coûter cher à l'artisan.

Une procédure stricte

S'il veut licencier économiquement, l'employeur doit respecter, s'il a plusieurs salariés, un ordre des licenciements (ancienneté, âge...). Il faut également, sauf impossibilité, faire des offres de reclassement au salarié. L'artisan dans une petite structure devra démontrer l'impossibilité de repositionner le salarié sur un autre poste. Autre contrainte administrative : l'artisan doit proposer un contrat de sécurisation professionnelle.

Le dispositif a été reconduit jusqu'à fin 2024. Passé l'entretien, la notification doit ensuite être écrite, motivée et envoyée en recommandé avec accusé de réception. Vigilance, elle ne peut être expédiée moins de 7 jours ouvrables après la date d'entretien préalable (15 jours pour un salarié cadre). Si des modèles existent, comme sur le site www.service-public.fr, le recours à un professionnel peut être utile !

Embaucher en fonction de son activité

En amont, l'artisan qui embauche peut, avant de s'engager pour une durée indéterminée, démarrer par un contrat à durée déterminée, pour faire face à une hausse d'activité exceptionnelle par exemple. L'alternance est également un bon moyen de compléter ses effectifs, tout en transmettant son savoir-faire. L'aide unique à l'embauche d'un apprenti (6 000 € la première année de contrat) est reconduite en 2024. Pensez-y.

* Cass. soc., 18 oct. 2023, n° 22-18.852 B.

SOCIAL : QUOI DE NEUF EN 2024 ?

- › **Pôle emploi devient France Travail** : pensez à modifier vos documents RH en conséquence.
- › **Si un salarié refuse un CDI après un CDD**, après lui avoir laissé un délai raisonnable, l'employeur doit notifier le refus sous 15 jours à France Travail (Décret n° 2023-1307 du 28 décembre 2023). L'information est réalisée par voie dématérialisée, via la plateforme www.demarches-simplifiees.fr/commencer/refus-de-cdi-informer-francetravail.
- › **La preuve déloyale** n'est plus systématiquement irrecevable ! Un salarié peut enregister son employeur à son insu, la preuve ne sera pas forcément écartée en justice. Elle le sera seulement si sa production n'est pas indispensable et que l'atteinte est disproportionnée au but poursuivi. (Cass.Soc, Assemblée Plénière, 22 décembre 2023 et Cass.soc, 17 janvier 2024, n° 22-17.474).
- › **Le montant « net social »** doit figurer sur tous les bulletins de paie et progressivement sur les relevés de décompte des prestations sociales.

Publicité extérieure : tenue correcte exigée

Dans l'optique de préserver un cadre de vie mais aussi l'environnement, les règles en matière de publicité extérieure sont très strictes... et obligent les entreprises à s'adapter. D'autant plus qu'y contrevenir peut coûter cher. Rappel de la loi en vigueur. Noémie Letellier

Qu'entend-on par publicité extérieure ?

Est considérée comme une publicité extérieure une installation visible d'une voie ouverte à la circulation. Elle peut être lumineuse ou non lumineuse, se situer au sol, être apposée à un mur, imprimée sur une bâche ou sur un véhicule publicitaire. Elle ne peut être installée qu'à l'intérieur d'une agglomération. Par exception, elle est autorisée dans les aéroports, les gares ferroviaires et routières, dans les équipements sportifs ayant une capacité d'au moins 15 000 places assises, ainsi qu'à proximité des établissements de centres commerciaux.

Que dit la loi ?

Concernant la publicité lumineuse, des règles d'extinction à respecter sont prévues dans le Code de l'environnement. Extinction des feux sur l'ensemble du territoire français entre 1 h et 6 h du matin ! Cette règle ne concerne toutefois ni les publicités installées sur l'emprise des aéroports, ni celles supportées par le mobilier urbain. Par ailleurs, les communes et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) ont la possibilité de dicter des règles plus strictes via leur règlement local de publicité (article R.581-35 du Code de l'environnement). Les élus peuvent également instaurer des instructions techniques si les installations

QUI DÉTIENT LES POUVOIRS DE POLICE EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires sont compétents pour exercer les pouvoirs de police de publicité sur leur territoire (contrôles, sanctions, réception, traitement des autorisations préalables...). Auparavant, ces missions étaient dévolues aux préfets, sauf lorsque la commune était couverte par un règlement local de publicité.

Plus d'infos : www.ecologie.gouv.fr > **Politiques publiques > Publicité et transition écologique > La réglementation de la publicité extérieure, enseignes et préenseignes**

sont situées à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial. Le format des publicités est lui aussi soumis à la législation :

- › les publicités non lumineuses apposées sur un mur ou une clôture ne peuvent excéder 10,50 m² et s'élever à plus de 7,5 m du sol ;
- › les publicités lumineuses ne peuvent dépasser 8 m² et être érigées à plus de 6 m de haut.

Ces règles ne valent que pour les enseignes situées dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, et de moins de 10 000 habitants faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (articles R.581-26 et R.581-34 du Code de l'environnement).

Quelles formalités respecter ?

Avant de pouvoir installer une publicité, une déclaration préalable est nécessaire pour celles installées aux murs, au sol, supportées par du mobilier urbain, ainsi que pour celles en petit format intégrées à des devantures commerciales.

Cette déclaration doit être établie en deux exemplaires, et adressée à la mairie soit :

- › par voie électronique avec accusé de réception ;
- › par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- › déposée directement en mairie.

L'entreprise qui appose une publicité sans déclaration préalable risque une amende de 1 500 €. Certains types de publicités doivent même faire l'objet d'une autorisation préalable : les versions lumineuses, les bâches comportant une publicité, lorsqu'elles sont de dimensions exceptionnelles et liées à des manifestations temporaires, ou encore lorsqu'elles sont implantées sur des équipements sportifs*. Cette demande d'autorisation se fait dans les mêmes conditions que pour la déclaration préalable. Ignorer cette obligation est puni de 7 500 € d'amende.

* Si la publicité est apposée sur un immeuble, il sera également nécessaire de fournir une autorisation du propriétaire.

L'artisan est-il éligible aux procédures de surendettement ?

Face à des difficultés financières, plusieurs procédures s'offrent à l'artisan. Depuis la loi du 14 février 2022, fini le temps où il risquait de perdre son patrimoine personnel si son activité était fragilisée. Il convient depuis cette date de distinguer la nature du patrimoine personnel ou professionnel touché par les dettes. Explications. Laetitia Muller

Quelles procédures pour un artisan surendetté ?

Jusqu'à l'année dernière, l'artisan entrepreneur individuel ne pouvait pas bénéficier de la procédure de surendettement qui était réservée aux seuls particuliers. La raison : l'entrepreneur individuel pouvait bénéficier d'une procédure collective. Mais, depuis la création du nouveau statut d'entrepreneur individuel (EI) via la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, les artisans peuvent y prétendre, si les dettes concernent leur patrimoine personnel.

Qu'est-ce que la séparation des patrimoines ?

La loi du 15 mai 2022 distingue, d'un côté, le patrimoine personnel du chef d'entreprise, qui est protégé contre les créanciers, et, de l'autre, le patrimoine professionnel. Cette séparation du patrimoine s'applique de droit. Auparavant, les deux patrimoines étaient confondus et exposés à la perte de la totalité.

Quelle procédure pour quelle dette ?

S'il s'agit de dettes sur son patrimoine professionnel, l'entrepreneur qui ne peut plus faire face à son passif exigible

avec son actif disponible (sa trésorerie) sera en état de cessation des paiements. Le tribunal ouvrira alors une procédure collective. Il s'agit d'une procédure judiciaire ayant pour but d'aider l'entreprise à régler ses dettes en les étalant ou en obtenant des remises. Si cela est impossible, la procédure sera alors celle de la liquidation.

Comment faire ?

Pour des dettes personnelles, l'artisan entrepreneur individuel peut bénéficier de la procédure de surendettement. Comment ? Via la saisine du tribunal de commerce¹, en remplissant un formulaire disponible sur le site Infogreffe (www.infogreffe.fr). Le tribunal renverra vers la commission de surendettement si les dettes concernent le patrimoine personnel. Si les dettes concernent à la fois le patrimoine professionnel et personnel, le tribunal ouvre deux voies : une procédure collective et la saisine de la commission de surendettement. Une fois devant la commission de surendettement, l'entrepreneur liste ses créanciers qui seront par la suite notifiés de la décision. La commission s'occupe de notifier directement aux établissements financiers et de crédits.

Dans un arrêt du 26 octobre 2023, la Cour de cassation² confirme que l'artisan qui a opté pour l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) échappe aux procédures collectives, si ses dettes ne touchent que le patrimoine non affecté à l'activité artisanale. Dans cette affaire, la Cour de cassation a jugé que le tribunal pouvait, certes, décider que l'artisan était éligible aux seules procédures collectives mais il ne pouvait pas se passer de rechercher si le statut d'EIRL était de nature à l'exclure ou non de la procédure de surendettement des particuliers (notons que le statut d'EIRL a été supprimé le 16 février 2022, toujours dans le cadre de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante). Même si la loi de mai 2022 distingue deux patrimoines, protégeant ainsi le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel, il reste conseillé de se faire accompagner et conseiller lors de la création de sa structure, par exemple en contactant la chambre de métiers et de l'artisanat de votre territoire, un comptable ou encore un avocat. Objectif : sécuriser son activité tout en protégeant ses biens personnels... et donc sa famille.

¹. Article L. 681-1, al. 1^{er} du Code de commerce.
². Civ. 2^e, 26 octobre 2023, F-B, n° 21-25.581.



Assurance Multi Pro

À vos côtés pour vous protéger au mieux. Jusqu'à 2 mois offerts*

LE CRÉDIT MUTUEL VOUS PERMET DE DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ.

Pour plus d'informations :



Rendez-vous dans une Caisse de Crédit Mutuel



Téléchargez l'appli Crédit Mutuel



Connectez-vous au site www.creditmutuel.fr



— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

*Jusqu'au 31/12/2024. Voir conditions en Caisse.

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Les Caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national des intermédiaires d'assurances consultable sur www.orias.fr. Contrats d'assurance souscrits auprès des ACM IARD S.A, entreprises régies par le Code des assurances.



100 % personnalisable. 100 % pour vous. 100 % Sprinter.

Avec près de 600 options et 1700 configurations, le Sprinter s'adapte à vos besoins, du volume de chargement à la boîte à gants. Quel que soit votre métier, il y a forcément un Sprinter fait pour vous.

Votre Sprinter benne et coffre à partir de

743€ HT⁽²⁾/mois⁽¹⁾

avec apport de 8000€ HT⁽²⁾

ServiceCare Complete +

Complémentaire financière et assurance décès inclus

 Van ProCenter



BPM Pro

BPM Pro Rennes : 60 rue de la Rigourdière 35510 CESSON SEVIGNÉ - 02 99 83 77 83

BPM Pro St Malo : Les Sept Pertuis 35400 SAINT MALO - 02 99 81 77 78

1) Contrat de location pour Sprinter Chassis Cap 110 L1 22001717 avec Benne ou passager monté à 2 places - Stabilisation Niveau | Superstructure renforcée Batterie Supp sous responsabilité MMA Réalis de coupes pour mettre en complémentarité l'équipement électrique de démarrage - MUX Système multimédia à écran tactile 7" pouces Éclairage électrique des remorques à 13 broches Garantie de réparation gratuite - Capotelle latérale de porte wide-swing intégrée Climatiseur sans réfrigérant - Remorque - Dossier de siège - Ornière d'appoints avec vitres coupe-vent - Faux de position latérale - Pack benne - Benne monté au dessus du LPM - Coque de protection Sprinter Benne - Immatriculation spéciale - Protection pour charge remorque 2000 kg - 150 kg de sièges auto noir - Blanc arctique au tarif conseillé du 28/11/2023 de 44 690,00 € HT⁽²⁾ (prix incl. art. cédit. Ref. Bolo) avec un 1er loyer de 8 000,00 € HT⁽²⁾ 59 loyers de 747,56 HT⁽²⁾ (une option de 14 400,00 € HT⁽²⁾ est à prévoir) - coût total emprunté : 57 655,95 € HT⁽²⁾ hors prestation et assurance qui 66 820,95 € HT⁽²⁾ avec assurance Dégât d'eau, assurance Perte Financière (PF) MB ServiceCare Entretien Complète (120000 km) - Service financier de la Caisse de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Les données pour ces chiffres sont celles du véhicule de base (n° de série 330142024) - Vous devez vous adresser à Mercedes-Benz Financial Services - France SAS - 1 rue de la Poste - 91000 Montigny - Les Bains - RCS Versailles 304974249 N° RCS FR 7777249291 - ORIAS n° 010109177 (www.orias.fr) - Assurances souscrites par la garantie pour le financement (PF) des financements proposés par Mercedes-Benz Financial Services (France) SA la police d'assurance N° 2724133 auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, RCS Le Mans N° 22667216 Société d'assurance mutuelle et MMA IARD S.A. le capital social de 537 052,768 € RCS St-Malo 440 1048 880 avant leurs sièges sociaux 14, boulevard Maine et Alexandre Chouin - 35030 Le Mans Cedex 09 régies par le Code des Assurances. Assurance décès : La protection des personnes résilié un contrat d'assurance groupe n°4 4992 souscrit par Mercedes-Benz Financial Services France auprès de MMA IARD - Société agréée n° 487 725 073 50 RCS Nanterre - AXA France IARD - SA au capital de 2 119 970 300 € - 222 057 460 RCS Nanterre - Entreprises régies par le Code des assurances dont les sièges sont situés : 313, Terrasse del Arche - 92177 Nanterre cedex 02 TVA au taux en vigueur en sus. Document non contractuel. Informations fournies à titre indicatif.

www.bpmcars.fr

Pensez à covoiter. #SeDeplacerMoinsPolluer

TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ
L'ORIENTATION DES JEUNES
VERS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

EN VERSANT À VOTRE CMA
LE SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

[FRACTION DES 13 %]

La seule taxe dont vous choisissez le bénéficiaire !

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à **votre CMA**, c'est :

- soutenir la formation des apprentis et leur mise en relation avec les entreprises
- favoriser le développement des métiers de l'artisanat au cœur des territoires
- contribuer au développement des missions de conseil et d'accompagnement des entreprises artisanales

Votre contact à la CMA Pays de la Loire

➤ **Valérie ROGER** - 06 73 33 96 74

artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE